



CSA-R Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense

Paris – 20 mai 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Directeur Adjoint,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

Depuis le dernier CSA, les sujets d'actualité sont principalement ceux d'hier.
Les sujets principaux intéressant le personnel civil restent : la rémunération, le pouvoir d'achat, la gestion des personnels par des CMG en très grande difficulté, et dont le moral des gestionnaires ne cesse de se dégrader.

➤ **Réorganisation du SRHC :**

La semaine dernière, la réorganisation du SRHC a été présentée aux organisations syndicales. L'amélioration du pilotage et la satisfaction du besoin des employeurs sont principalement recherchées. L'UNSA Défense sera très attentive aux annonces faites. Les résultats seront au rendez-vous si nos SI-RH sont à la hauteur des besoins exprimés par les demandeurs.

➤ **Personnels des CMG :**

Les personnels des CMG sont toujours en très grande souffrance, anxiété et sous pression avec une surcharge de travail notamment :

- après avoir subi la mise en place de la PSC, il reste encore des actions à mener et la mise en paiement des 5 euros au titre de la participation de l'employeur pour les options,
- la mise en place de la règle des moins 10% sur la rémunération au titre de la maladie, où il n'y a pas d'automatisation dans le SIRH, est encore une tâche chronophage demandée aux gestionnaires,
- la faiblesse du SI Alliance, est également un facteur aggravant la situation.

Face à ces difficultés et bien que le plan d'armement du CMG d'Arcueil soit respecté, l'UNSA Défense revendique des droits en recrutements plus importants pour tous les CMG.

➤ A la Page 21 du PV du CSA qui a eu lieu le 14 novembre 2024, votre préoccupation était d'anticiper une éventuelle réduction d'effectifs de la chaîne RH. Pouvez-vous nous en dire plus à mi 2025 ?

➤ **Le ressenti des agents sur le terrain :**

Des difficultés récurrentes sont constatées :

- les régularisations trop tardives des primes,





- l'absence d'informations données aux agents lors de trop-perçus sur salaires,
- les délais de traitement beaucoup trop longs pour les passages en conseil médical,
- la souffrance des agents affectés dans tous les CMG, notamment aux CMG de Rennes et de Metz où un GA Payeur s'est suicidé, sans oublier les autres.

➤ **L'expérimentation RH de proximité :**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la DRH-MD expérimente la gestion RH de proximité. L'UNSA Défense souhaiterait connaître comment se passe la montée en compétence des gestionnaires ?

Pouvons-nous avoir un Rétex ?

➤ **Intelligence artificielle :**

Les outils mis à disposition sont encore perfectibles c'est le cas de « GENIAL ». Néanmoins, l'UNSA Défense s'interroge sur l'arrivée de l'IA dans la gestion RH du ministère.

Autant l'UNSA Défense considère que nous avons une opportunité pour absorber des tâches chronophages, mais le risque de voir des postes supprimés est réel.

Un grand travail d'anticipation est à mener notamment pour de futures réorientations professionnelles.

Quel est le bilan de l'expérimentation de l'automatisation des attestations employeurs destinées à France Travail, réalisée par le CMG de Metz ?

➤ **Promotion au choix dans le corps des Attachés :**

Lors du dernier CSA, vous aviez répondu que la nomination, des promus qui n'avaient pas trouvé de poste, était reportée sur l'année suivante. Nous nous interrogeons de nouveau : en 2026, le nombre de postes sera-t-il amputé du nombre de postes reporté, et cette solution de report sera-t-elle reconduite ?

➤ **Expérimentation de la semaine de 4 jours**

Les agents du Service des Pensions et des Risques Professionnels (SPRP) sont globalement satisfaits de ce nouveau cycle de travail. Confirmez-vous la fin de l'expérimentation au 30 septembre ou 31 décembre 2025 ? Quelle en est la raison ?

L'UNSA Défense s'indigne de sa non-invitation lors de la venue du nouveau chef du Service de la Règlementation des Ressources Humaines (M. LE RAY) au SPRP les 12 et 13 mars 2025. Notre représentativité au sein de ce CSA implique de facto notre présence lors de visite d'autorité d'un service de la DRHMD.

Monsieur le Directeur adjoint, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre écoute.

